

SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 2 juin 2020 à 15 heures, dûment convoqué par mail individuel en date du 25 mai 2020, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, par visio-conférence compte tenu de la situation de confinement décidée par le Gouvernement.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Clotilde BERKI, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Vice-Présidente du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint
Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

Etaient absents excusés :

Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-président de Durance Luberon Verdon Agglomération.
Madame Sylvie AILLAUD, représentant Provence Alpes Agglomération,

Délibération n° D-2020-14

OBJET : Plan de reprise d'activité au 8 juin 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des syndicats mixtes,

Vu le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et plus particulièrement l'article 45-3^{ème} alinéa autorisant les établissements d'enseignement artistique spécialisé à rouvrir ;

Vu l'avis du Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, réuni par visio-conférence le 2 juin 2020 ;

Exposé des motifs –

Le plan de reprise d'activité de l'établissement au 8 juin et applicable à la rentrée de septembre 2020 détaille les différentes modalités de reprise en présentiel des cours et de l'administration conformément aux préconisations sanitaires. Il est proposé que les enseignants ayant continué l'activité en télétravail puissent bénéficier du choix de reprise en présentiel ou de continuer en télétravail à compter de la reprise fixée au 8 juin 2020.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver les modalités du plan de reprise d'activité du conservatoire au lundi 8 juin 2020, joint en annexe ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait à Digne-les-Bains le 2 juin 2020.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Brigitte REYNAUD.





PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier Messiaen »

Juin et septembre 2020

Le plan de reprise d'activité sera annexé au règlement intérieur de l'établissement.

Le Plan de reprise d'activité doit permettre d'anticiper la propagation du virus COVID-19 et protéger le conservatoire en limitant le préjudice des activités d'enseignement et administrative tout en préservant la santé et la sécurité des usagers et du personnel. Cet outil est destiné à l'employeur dont la responsabilité pourrait être engagée devant les tribunaux.

La loi –

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses agents. La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances. Une crise sanitaire est un changement de circonstances qui doit le conduire à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre habituellement sont toujours adoptées ou doivent l'être pour protéger les agents contre les risques de contamination.

Il en va de l'intérêt des salariés mais aussi des employeurs car la présence des agents à leur poste dépendra largement de leur confiance dans la capacité de la collectivité à répondre à leurs inquiétudes et à les protéger contre les risques spécifiques liés au virus, notamment ceux qui sont en contact avec les clients (pour le conservatoire, les parents, les élèves, les collègues de travail).

Le décret du 11 mai 2020 interdisant la reprise des établissements recevant du public doit être abrogé très prochainement.

Ré-évaluer les risques –

L'employeur doit donc réévaluer des risques.

Ce n'est pas forcément une démarche lourde.

Il doit concrètement passer en revue les circonstances dans lesquelles les agents peuvent être exposés au virus et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou, à défaut, limiter au plus le risque :

- télétravail***
- organisation du travail (règles de distances sociales) ;***
- équipements (écrans ou éloignement des guichets...) ;***
- information ;***
- sensibilisation et consignes de travail.***

Le dialogue –

Le dialogue dans la collectivité revêt une importance essentielle en situation de crise. Les représentants du personnel, en particulier les représentants du CHS-CT sont bien placés pour aider à identifier les situations à risque au quotidien et la faisabilité réelle des acteurs que

*l'employeur envisage de mettre en œuvre. Ils peuvent anticiper les questions pratiques puis participer à la diffusion de l'information auprès de leurs collègues.
Les réunions doivent de préférence être tenues en visio-conférence.*

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Le plan de reprise d'activité sera évolutif jusqu'en septembre 2020. Il devra s'adapter aux difficultés d'enseignement en présentiel et du travail administratif.

Le CHS-CT s'est tenu par visio conférence le mardi 5 mai 2020 à 10 heures 30. Il a été décidé à l'unanimité des représentants du personnel titulaire et des élus de ne pas reprendre l'activité au 11 mai, le conservatoire reprenant son activité à la rentrée de septembre 2020.

Le Comité syndical s'est réuni en visio-conférence le mercredi 6 mai 2020 à 10 heures 30. Les cinq élus présents ont décidé de ne pas reprendre l'activité au 11 mai 2020. Une nouvelle réunion se tiendra pour décider d'une reprise de l'activité au 2 juin en fonction de l'évolution sanitaire.

Dans l'hypothèse d'une reprise partielle au mois de juin, un bilan de la reprise d'activité sera adressé aux membres du Comité syndical et du CHS-CT début juillet 2020.

REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

L'accès au conservatoire sera uniquement réservé aux agents et aux élèves : les parents devront attendre leurs enfants à l'extérieur.

Le port du masque sera obligatoirement pour l'accès au conservatoire.

Les portes des bureaux doivent être maintenues ouvertes.

Une signalisation au sol afin de matérialiser la distanciation physique sera réalisée dans les salles de cours, les bureaux et les communs.

L'ascenseur sera interdit.

MOYENS MIS A DISPOTION DES AGENTS

Le conservatoire a proposé l'achat auprès du Département de 400 masques qui a été accepté par le directeur général des services départementaux. Ces masques sont réutilisables 50 fois. Les masques sont disponibles pour la reprise d'activité.

Le matériel mis à disposition de tous les agents :

- 400 masques barrières réutilisables 50 fois
- 500 masques chirurgicaux en attendant les masques barrières
- 200 solutions hydroalcooliques de 800 ml et des lavettes microfibras pour la désinfection des instruments
- 15 litres de désinfectants mains et surfaces

I – LE PERSONNEL NON ENSEIGNANT

Compte-tenu de la configuration du travail administratif, la plupart des agents occupant un bureau individuel, le présentiel sera privilégié pour plusieurs raisons :

- l'accès au réseau du conservatoire du domicile des agents est limité techniquement à un certain nombre et n'est pas accessibles à tous ;
- la mise à disposition du matériel (copieur, scan).

Une prise en compte des vulnérabilités liées à la santé sera prise en compte. Dans cette situation, l'agent restera en télétravail. L'agent devra fournir un certificat médical.

REGLES GENERALES POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

- port du masque fourni par le conservatoire
- port d'une sur-blouse et de gants jetables à la fin du service de ménage (pour l'instant Alpes détergent n'en a pas)
- désinfection des mains régulièrement
- nettoyage systématique du matériel mis à disposition (copieur, machines à café, ascenseur, etc.) par chaque utilisateur
- portes de bureau maintenues ouvertes
- éviter les déplacements entre les bureaux, le contact téléphonique entre agents sera privilégié.
- privilégier les réunions ou entretiens entre les antennes par visio-conférence, skype, zoom.

Les accueils des antennes

Les agents d'accueil, par leurs fonctions, seront particulièrement exposés. Il est donc impératif de mettre en œuvre des modalités drastiques qui ne souffriront aucune dérogation.

Chaque agent devra être seul dans son bureau. ¼ d'heure de battement entre les prises de fonctions des deux agents devra être respecté. A chaque prise de poste de l'agent, le matériel et mobilier de bureau devront être désinfectés par chaque agent.

La distanciation physique avec le public, les élèves et le personnel devra être impérativement respectée. Des marquages au sol permettront d'établir cette distance.

Les renseignements seront donnés par la vitre amovible avec interdiction formelle à toute personne (agents, élèves, parents) de pénétrer dans l'accueil.

Compte tenu de la circulation, il est impératif que les halls d'accueils restent inoccupés : **les parents devront attendre les enfants à l'extérieur du conservatoire.**

Les personnes souhaitant des renseignements auprès des accueils seront reçues une à une.

Les agents d'accueil veilleront à l'accès du conservatoire.

Les consignes devront être affichées sur les portes d'entrée. Elles seront portées à la connaissance du public via le site internet du conservatoire et par un courrier adressé aux élèves et parents.

Pour l'antenne de Digne-les-Bains :

- un sens de circulation pourra être adopté avec l'entrée principale et l'issue de secours située en rez-de-chaussée ;
- interdiction de public extérieur pour les repas pris au rez-de-chaussée ;
- lors des déjeuners, la distanciation physique devra être respectée ; en cas d'impossibilité, déjeuner dans le bureau.

Pour l'antenne de Manosque :

Un sens de circulation doit être adopté avec l'entrée principale et l'issue de secours située en rez-de-chaussée.

Communication, parthèque, direction générale, direction adjointe, direction administrative

Les bureaux sont attribués à titre individuel. A ce titre, les agents pourront reprendre l'activité. Les portes seront maintenues ouvertes.

Selon la superficie des bureaux, des rendez-vous physiques pourront être maintenus mais éventuellement dans un autre local plus adapté en superficie.

Il sera indispensable cependant de privilégier les RV téléphoniques ou par visio- conférence.

Service support

La présence des 2 agents est possible compte-tenu que la distanciation physique d'1m50 est respectée.

Le télétravail pour un agent n'est pas possible en l'absence de matériel informatique.

Entretien des locaux

Pour l'antenne de Digne les Bains, l'entretien est assuré par une société qui nous a communiqué une offre de service renforcée de désinfection des locaux et mobiliers. Cette prestation supplémentaire sera mise en œuvre.

Pour l'antenne de Manosque, l'entretien est assuré par un agent. Un stock de sur-blouses dans la limite des disponibilités du fournisseur (à ce jour réservées au personnel hospitalier) et des gants jetables seront attribués à l'agent.

Une évaluation concernant la surcharge de travail (désinfection) sera établie avec l'agent. Un avenant au contrat de travail sera pris pour augmenter les heures mensuelles. Pour cet agent, la fiche de poste sera modifiée en fonction des mesures supplémentaires de désinfection à mettre en œuvre.

II – REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

L'ensemble des préconisations détaillées lors du chapitre « I – Le personnel non enseignant » s'applique pour les enseignants aussi bien dans leurs différents contacts avec l'administration que pour l'accueil des élèves.

Accès aux salles de cours

L'accès aux couloirs, étages et salles de cours du conservatoire sera interdit aux parents d'élèves et aux personnes extérieures au conservatoire.

Les relations pédagogiques parents/professeurs seront réalisées de manière dématérialisée (visioconférence, téléphone, mail...).

Dans les communs, une distanciation physique restera impérative.

Les élèves accéderont aux salles de cours par l'escalier principal. Les sorties se feront par l'escalier de secours en respectant les règles de distanciation.

L'ascenseur de Manosque est interdit aux élèves.

Pour les cours en face à face pédagogique, il est préconisé 4m² par personne. Les salles de cours peuvent donc accueillir l'enseignant et l'élève (cf. recensement des superficies). Pour les cours de danse, il est préconisé 6m² par personne.

Conditions sanitaires

Toute personne accédant aux salles de cours devra être munie d'un masque adapté. Ce masque sera fourni par le conservatoire pour le personnel enseignant. Les élèves devront disposer de leur propre masque ; masque en conformité.

Cette mesure vaut pour les cours collectifs.

Un lavage des mains adapté devra être fait :

- par chaque élève avant l'entrée et à la sortie des salles de cours et dans les toilettes qui leurs sont réservées ;
- par les professeurs à chaque intercoures.

Du matériel désinfectant (gel hydroalcoolique, lingettes...) sera mis à disposition des enseignants dans chaque classe. Un battement de 10 minutes sera appliqué à chaque intercoures afin de désinfecter les instruments, objets et poignées de porte.

Les professeurs seront chargés de la désinfection aux intercoures :

- du matériel pédagogique du conservatoire (instruments, barre de danse, sono...)
- des poignées de portes
- ...

Les locaux non essentiels à l'enseignement seront fermés au public (partothèque, lieux de regroupement pour les repas, vestiaires...).

Emploi du temps

Un emploi du temps spécifique sera réalisé afin de limiter les rencontres dans les communs.

Des temps de latence devront être intégrés aux emplois du temps.

Les élèves et les enseignants seront tenus de suivre strictement l'emploi du temps mis en place.

Aucun stationnement dans les communs ne peut être fait.

Nombre d'élèves par classe

Les cours d'instrument seront individuels.

Les effectifs des cours collectifs seront adaptés afin de respecter le principe d'une distanciation physique.

Un recensement des superficies des salles a été réalisé et indique le nombre d'élèves autorisés conformément aux règles de distanciation physique. Le recensement est joint au plan de reprise d'activité.

Tout élève ne respectant pas les règles sanitaires ne sera plus admis dans les locaux du conservatoire.



III - LA REPRISE DES COURS

La reprise des cours en présentiel est proposée dès le mois de juin, sur la base du volontariat. En l'absence de reprise en présentiel, les enseignants resteront en télétravail.

Pendant la semaine du 11 mai, des réunions avec les professeurs ont été organisées pour recueillir les avis et les propositions des professeurs.

Des fiches détaillant les modalités d'activité, les spécificités des enseignements et les propositions des enseignants sont jointes au plan de reprise d'activité. Certains enseignants n'ont pas répondu au recensement.

La reprise des cours sera modulée par le nombre d'élèves qui reprendront et alternative en fonction des souhaits des professeurs (présentiel ou télétravail). Le recensement de reprise des cours a été réalisé par les enseignants.

Les cours d'instruments possibles en présentiel dès le mois de juin

Cordes, claviers, accordéon, batterie, et quelques instruments à vent, chant lyrique.

Les enseignants des ateliers de musique actuelle, jazz et jazz vocal ont communiqué une proposition de reprise en présentiel en conformité avec les règles sanitaires.

Les cours annulés

Le parcours coordonné, les orchestres (cordes et vents) et le jardin/éveil pour une reprise en juin. En fonction de l'évolution sanitaire en septembre, une décision sera prise.

Il semble improbable que les orchestres à l'école et les interventions en milieu scolaire puissent reprendre en juin. Une discussion sera menée avec les équipes pédagogiques de l'Education nationale et du conservatoire.

Les cours collectifs

Les professeurs ont formulé des propositions pour une reprise en présentiel dès le mois de juin. La fiche « cours collectifs » détaille les adaptations conformes aux règles sanitaires.

Les trois professeurs de danse (jazz, classique, contemporaine) souhaitent également reprendre en présentiel avec des adaptations et une configuration restreinte en termes d'effectifs. Les modalités sont détaillées dans la fiche danse.

IV – DIVERS

Les réunions de concertations se dérouleront début juillet soit en présentiel en respectant la règle de distanciation physique soit par visio-conférence.

La programmation artistique et plus particulièrement les manifestations devant se dérouler en mai/juin sont annulées. En fonction de l'évolution sanitaire en septembre, la programmation 2020/2021 sera annulée.

Nombre de personnes par salles antenne de Digne les Bains

(superficies hors meubles encombrants (piano, mobilier))

SALLE	SURFACE	Nb. Théorique	Nb. Réel
Petit	31	7	3
Salle 9	26	6	4
Salle 8	10	2	2
Salle7	15	3	2
Grande salle	58,55	14	12
Bureau Ben	8,58	2	1
Bureau Christine	9,59	2	1
Bureau compta	30,23	7	3
FM3	34	8	7
Salle 6	23,97	5	4
Salle 5	22,86	5	4
FM2	31,83	7	5
Mozart	51,55	12	8
Salle 4	22,86	5	4
Salle 3	13,26	3	2
Salle 2	17,39	4	3
Partohtèque	22,86	5	3
FM1	31,81	7	5
Sous-sol			
Pièce d'entrée	20,16	5	3
Grande pièce	38,26	9	5
Annexe danse (6 m ² par élève)	106,4	26	12
Annexe théâtre	69	17	8
Vestiaire	10,6	1	
Totaux	705,76	162	101

11,2 x 9,5
7,7 x 9



Nombre de personnes par salles antenne de Manosque

SALLE	SURFACE	Nb. Théorique	Nb. Réel
307	58,5	14	11
306	16,62	4	2
305	12,92	3	2
303	48,45	12	8
302	14,71	3	2
301	11,36	2	2
205	48,86	12	10
204	12,23	3	2
203	16,12	4	2
202	57,23	14	11
201	44,12	11	9
104	44,12	11	9
103			
Bureau direction			
Bureau communication	16,04	4	2
Partohtèque	16,22	4	3
Clavecin	18,38	4	3
Annexe Théâtre	77	19	10
Annexe Danse (6 m ² par élève)	77	19	10
Annexe Percussions	16	4	2
Totaux	605,88	147	100

11x7
11x7



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 2020

Fiche instruments à vent et chant

Préconisations sanitaires spécifiques

1°) bois : le problème des anches est à régler. Les élèves doivent fournir leurs propres anches, les enseignants n'ayant pas à essayer, gratter ces éléments essentiels de l'instrument. Les règles de disposition et de séparation doivent suivre celles préconisées pour les cuivres.

2°) cuivres : la projection de gouttelettes est ici évidente. La salle doit être suffisamment grande. L'élève et le professeur sont soit face à face, soit côte à côte, et il n'y a évidemment pas de masque. Une séparation transparente genre film plastique doit pouvoir être installée entre les deux. La taille de la salle est primordiale.

3°) chant : mesures de distanciation et salles suffisamment grandes sont nécessaires.

Pour les cours en face à face pédagogique, il est préconisé 4m² par personne. Les salles de cours peuvent donc accueillir l'enseignant et l'élève (cf. recensement des superficies).

Reprise des cours

Suite à la réunion du 12 mai 2020 de concertation, les enseignants ont fait part de leur souhait de poursuite de l'activité selon des modalités différenciées : présentiel, continuité en télétravail ou en conciliant les deux modalités. Les élèves sont répertoriés en fonction de leur choix.

La continuité de l'orchestre quel que soit la modalité retenue est impossible.

Compte-tenu de l'impossibilité de télétravail, l'accompagnement piano sera réalisé en présentiel en fonction des enseignants qui opteront pour cette modalité.

Un battement de 10 minutes est prévu entre chaque cours pour la désinfection des instruments, objets et poignées de porte.

Professeur	Discipline	Temps	Effectif	Cours en présentiel	Cours en télétravail
Denis ALLARD	Trompette	12h	20	non	oui
Emmanuel RECHT	Saxophone	12h	21	non	oui
Valérie FAROULT	Clarinettes	20 h	31	Oui	oui
Christine THIBAUT	Flûte à bec	20 h	26	Oui	non
Gaëlle VITUREAU	Flûte traversière	17h30	34	11	8
Maud PANAGOUDIS	Flûte traversière	11 h	17	9	8
Sébastien BOURELLY	Galoubet	4h	7	oui	non
Marc DOREL	Trombone	9h	18	oui	non
Patrice BARSEY	Hautbois	8h	14	non	14
Eric DOUCET	Basson	6h30	4	oui	oui
Brigitte PEYRE	Chant lyrique	20h	28	Oui	oui
Philippe FRANCESCHI	Chant choral	9h	18	non	non
Romain MOULLE	Accomp. piano	20h	0	oui	non
Sheila SALVATORE	Accomp. piano	15h	0	oui	non

Chant choral

- Pas de reprise en juin
- Des visières plexiglass sont envisagées pour septembre
- 6m² par élève est préconisé.



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 2020

Fiche claviers et percussions

Préconisations sanitaires spécifiques :

Nettoyage du clavier et éventuellement du pupitre après chaque élève, avec une lingette désinfectante. Certains instruments ne supportent pas ces produits tel le clavecin. Pour le clavecin, il est nécessaire que l'élève se lave les mains avec le gel hydro alcoolique avant le cours.

Concernant la batterie, les élèves ont leurs propres baguettes.

Les élèves d'accordéon possèdent également leur instrument.

Pour les cours en face à face pédagogique, il est préconisé 4m2 par personne. Les salles de cours peuvent donc accueillir l'enseignant et l'élève (cf. recensement des superficies).

Reprise des cours

Suite aux réunions de concertation, les enseignants et les élèves souhaitant reprendre les cours en présentiel ou poursuivre en télétravail en juin ont été recensés.

Un battement de 10 minutes est prévu entre chaque élève, permettant la désinfection des objets, instruments, poignées de portes.

Professeur	Temps	Effectif	Présentiel	Télétravail
Marjorie Bourgois	20h	40	27	
Romain MOULLE	6h	14	OUI	
Blandine POURE	16h	25	NON	22
Pascal POLO	16h	30	24	
Virginie KAEPPELIN	16h	28	OUI	
Cécilia NEGRO	16h	30	OUI	
Benoît PAILLARD	10h45	13	OUI	OUI
Christian MARIOTTI	20h	39	Oui	Non



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 2020

Fiche cordes

Préconisations sanitaires spécifiques

Il est impossible de désinfecter des instruments à cordes. Ils sont personnels. Mais les plus jeunes enfants ont besoin de la proximité physique des enseignants pour effectuer l'accord. Les masques sont de rigueur. Nettoyage des mains systématique avant et après le cours pour l'élève et l'enseignant.

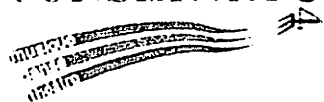
Pour l'enseignement de contrebasse, les enfants utilisent les instruments du conservatoire car le transport d'un instrument lourd est difficile pour les plus jeunes. Compte tenu de l'interdiction d'entrée des parents dans le conservatoire, il sera nécessaire de trouver une solution.

Pour les cours en face à face pédagogique, il est préconisé 4m2 par personne. Les salles de cours peuvent donc accueillir l'enseignant et l'élève (cf. recensement des superficies).

Reprise des cours

Suite à la réunion du 12 mai 2020 de concertation, les enseignants ont fait part de leur souhait de poursuite de l'activité selon des modalités différenciées : présentiel, continuité en télétravail et en conciliant les deux modalités. Les élèves sont répertoriés en fonction de leur choix.

Professeur	Discipline	Temps	Effectif	Cours en présentiel	Cours en télétravail
Olivier LEBOUcq	Violon	20h	34	25	non
Guegham NIKOYAN	Violon	16h	27	non	23
Yves SARETTO	Alto	20h	16	10	non
Sara CAILLOUX	Contrebasse	12h	21	16	5
Cécile CAMPOS	Guitare	20h	39	8	14
Boris PAUL	Guitare	20h	29	non	29
Patrick MARCEL	Violoncelle	20h	29	oui	non



PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 2020

Fiche musique actuelle, jazz vocal et jazz

Locaux

Digne-les-Bains – salle de sous-sol

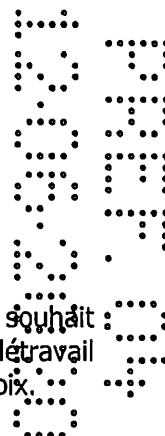
- Ouverture permanente des fenêtres pour favoriser la circulation de l'air
- En fonction de la superficie, maximum de 4 élèves

Manosque – salles 307

- Ouverture permanente des fenêtres pour favoriser la circulation de l'air
- En fonction de la superficie, maximum de 6 élèves

Reprise des cours

Suite à la réunion du 12 mai 2020 de concertation, les enseignants ont fait part de leur souhait de poursuite de l'activité selon des modalités différenciées : présentiel, continuité en télétravail et en conciliant les deux modalités. Les élèves sont répertoriés en fonction de leur choix.



Professeur	Discipline	Effectif	Cours en présentiel	Cours en télétravail
Christophe LOILIER	Atelier jazz	60	oui	Non
David CARION	Musique actuelle	36	oui	Non
	Jazz vocal	15	Oui	Non

PROPOSITIONS DES ENSEIGNANTS

Déroulement des cours

Chaque élève vient avec son propre matériel : instruments, baguettes/maillottes, câbles/jacks et pédales, micros.... Seuls les instruments (batterie, amplis, pianos) sont mis à disposition et nettoyés systématiquement après usage.

Chaque séance est raccourcie d'1/4 d'heure pour permettre à l'enseignant de nettoyer les éléments communs : claviers, amplis, batterie, pupitres, poignées de portes.

Les ateliers sont divisés pour respecter le nombre d'élèves autorisé par salle.

Pour la discipline jazz

L'atelier brass band est impossible jusqu'à nouvel ordre. La possibilité de l'organisation d'une séance ponctuelle en plein air sera examinée. Les créneaux horaires dévolus au brass band seront transférés sur les ateliers divisés.

Limite de 2 soufflants conjoints à Digne les Bains et 3 à Manosque ; les soufflants occupent les coins opposés de chaque salle.

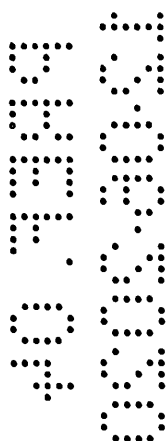
Possibilité de maintenir les sections rythmiques existantes en proposant des nouveaux horaires aux participants excédants.

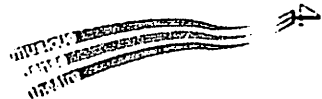
Pour les disciplines musique actuelle et jazz vocal

Les groupes de Digne-les-Bains et Manosque peuvent fonctionner normalement. Les autres comportent plus de musiciens que la capacité d'accueil autorisée. Pour ceux-là, 1 heure de cours en demi-groupes avec rotation hebdomadaire des élèves dans chaque 1/2 groupe de manière à ce que tous les élèves puissent jouer ensemble.

Pour le jazz vocal, les ateliers peuvent conserver leur forme actuelle et les cours de chant individuels peuvent se poursuivre normalement.

Si en septembre, la situation sanitaire ne s'est pas améliorée, le jazz vocal se fera uniquement sous forme de cours individuels et les temps d'atelier des musiques actuelles seront revus à la baisse de façon à pouvoir accueillir plus d'élèves en groupes restreints.





PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Fiche danse

Préconisations sanitaires spécifiques

Les mêmes règles d'hygiène préconisées pour les activités sportives doivent prévaloir soit 6 m² par élève. Si les salles permettent souvent une distanciation physique correcte, il n'en est pas de même des vestiaires ; ils seront donc fermés.

Un sens de circulation est organisé entre la porte d'entrée de la salle et la sortie de secours.

Salles de cours

Discipline	Manosque	Digne les Bains
Danse classique Danse contemporaine Danse jazz	Superficie : 77 m² Nombre d'élèves autorisé : 10	Superficie : 106,84 m² Nombre d'élèves autorisé : 12
Vestiaires	Superficie : 10 m² Nombre d'élèves autorisé : 0	Superficie : 10,6 m² Nombre d'élèves autorisé : 0

Reprise des cours

Suite aux réunions de concertation, les enseignants de danse classique, contemporaine et jazz ont fait part de leur souhait de reprendre l'activité en présentiel avec un format différent d'enseignement. Seules les activités n'entraînant pas d'efforts physique seront proposées. Le nombre d'élèves par cours sera limité. Selon les élèves souhaitant reprendre, une alternance des cours est possible.

Ainsi que le détaille le plan de reprise d'activité, du gel hydro alcoolique sera mis à disposition. Des lingettes permettront de désinfecter les barres, les objets et poignées de portes par les enseignants.

Les horaires seront espacés afin de permettre l'aération des salles pendant 10 minutes entre chaque cours.

Les cours seront adaptés au port du masque et aux règles sanitaires.

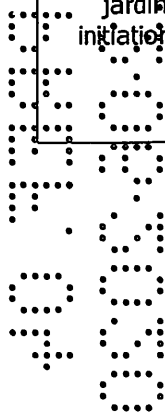
Les interventions en milieu scolaire pour Digne-les-Bains et Manosque seront suspendues dans le cas d'une reprise au mois de juin. Pour la rentrée de septembre, une concertation sera organisée avec l'Education nationale pour la reprise des interventions.

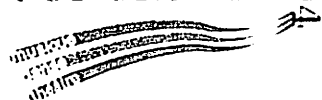
Ecoles concernées : Les Ferréol à Digne les Bains, les Tilleuls à Manosque.

Professeur	Discipline	Temps de travail	Effectif	Cours en présentiel	Cours en télétravail
Jean-Philippe BAYLE	Danse classique	16 h	65	oui	Non
Cécile GARBAY	Dans contemporaine	15 h	41	oui	Non
Anne MOLINIER	Modern jazz	18 h	46	Oui	Non

Propositions des professeurs

Organisation des cours	Reprise en présentiel avec des petits groupes de 8 à 9 élèves (4m2 par élèves) et selon le nombre d'élèves scinder les cours en deux. Adaptation des cours : pas de cardio, veiller à la distanciation pour le travail de barre, etc. Les élèves doivent arriver avec leur tenue de danse afin d'éviter l'utilisation des vestiaires et une bouteille d'eau. Les vestiaires seront fermés. Le port du masque est incompatible avec l'activité. Un sens de circulation peut être organisé entre issue principale et issue de secours. L'espace réglementaire sera matérialisé au sol. Des cours en extérieur peuvent être organisés avec l'autorisation des municipalités : Manosque place devant le conservatoire, Digne les Bains place Général de Gaulle Aération en laissant les fenêtres ouvertes. Reste le problème d'utilisation des toilettes.
Contenu des cours jardin, éveil, initiation, ateliers	Travail sur le corps : exercices de faible intensité physique, travail sur les différentes qualités corporelles Travail sur l'espace : à l'intérieur de son propre espace et aussi en relation avec les autres Travail sur la musicalité : écoute, relation musique/danse, travail sur le rythme avec la méthode « O passo » Echauffement sous forme de barre à terre Apprentissage de chorégraphie statique





PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE 2020

Fiche ENSEMBLES – COURS COLLECTIFS

Reprise des cours

Suite aux réunions de concertation dans la semaine du 11 mai 2020, les enseignants ont fait part de leur souhait reprendre l'activité en présentiel. Certains cours ont été impossibles en télétravail (théâtre, éveil, ensembles). D'autres cours tel la formation musicale malgré la mise en place du télétravail par 3 enseignants, n'ont pas rencontré de succès auprès des élèves, ceux-ci privilégiant les cours d'instruments. Les cours de musique traditionnelle se sont poursuivis en télétravail mais de façon individuelle.

Professeur	Discipline	Temps	Effectif	Maximum élèves autorisé	Cours en présentiel
Boris PAUL	Orchestre à vent Ensemble guitare	4h		D/Salle 7 : 2 M/Salle 301 : 2	non
Patrice GABET	Musique traditionnelle	10 h	21	D/grande salle : 12 D/théâtre : 12 M/annexe 1 :	oui
Manuelle AGATE	Jardin - éveil		70	D/salle Mozart : 8 M/salle 307 : 11	
Philippe MAURICE	Théâtre	16h	74	D/annexe : 12 M/annexe : 10	oui
Isabelle MALAHIEUDE	Formation musicale	20h		M/salle 104 : 9	oui
Bernard BARROIS	Formation musicale	16h		M/salle 205 : 10	oui
Anne FLAVEN	Formation musicale	16h		D/salle FM2 : 5 D/Mozart : 8 M/salle 202	oui
Patricia FERERRI	Formation musicale	20h		D/salle FM1 : 5	oui

PROPOSITIONS DES ENSEIGNANTS

Orchestre à vent

Hypothèse 1 : atténuation de la crise sanitaire

- Nombre d'élèves en fonction de la superficie des salles
- Répétition de 60 minutes pour tous les ensembles
- Répétition tous les 15 jours
- Port du masque pour l'ensemble guitare
- Pas de reprise en juin

Hypothèse 2 : maintien de la situation de crise à ce jour (27/05)

- Pas de reprise en septembre

Ensemble guitare

Hypothèse 1 : atténuation de la crise sanitaire

- Nombre d'élèves en fonction de la superficie des salles
- Division en groupes en fonction du nombre autorisé par salle
- Répétition réduite à 45 minutes pour tous les ensembles au lieu de 60
- Répétition tous les 15 jours (si division en deux groupes voire toutes les 3 semaines si les groupes sont plus réduits)
- Répartition des groupes entre les deux enseignants de guitare en fonction des effectifs
- Port du masque
- Pas de reprise en juin

Hypothèse 2 : maintien de la situation de crise connue à ce jour (27/05)

- Pas de reprise en septembre

Musique traditionnelle

- Reprise en juin
- Nombre d'élèves en fonction de la superficie des salles

Proposition d'enseignement en plein air

- Port du masque

Théâtre

Préconisations sanitaires

Les cours de théâtre seront composés de 5 élèves maximum. L'enseignant vient chercher les élèves à l'entrée principale puis le groupe suivant.

Obligation de nettoyage des mains, masque obligatoire et sortie par issue de secours.

Les élèves arrivent en tenue de training (pas de change pour faciliter la fluidité).

Pas de travail de préparation corporelle et impossibilité de continuer le travail du masque de la commedia dell'arte, du masque neutre, (*ils sont en cuir, c'est un problème pour la désinfection, un risque de tâcher*), ainsi que le travail du chœur tragédien, de groupe.

Le travail proposé se fera dans un espace délimité de 4m², trois élèves sur scène maximum et deux élèves spectateurs: l'improvisation, le mime, le texte classique et contemporain, travail d'écriture, chaque élève aura la possibilité de fabriquer son propre masque (dans l'esprit de la commedia, papier mâché), le clown (son propre nez rouge).

Déroulement des cours en juin

Éveil : 30'+ 10' pause de désinfection + 30'+ 10' pause de désinfection

Initiation : 40'+ 10' pause de désinfection+ 40'+ 10' pause de désinfection

Cycle 1 et 2 : 45'+ 10' pause de désinfection+ 45'+ 10' pause de désinfection+ 45'+ 10' pause de désinfection

Adultes : 45'+ 10' pause de désinfection+ 45'+ 10' pause de désinfection+45'+10' pause de désinfection

Rencontres : Élèves C1 et C2 de Manosque et Digne les Bains un samedi par mois avec deux tranches horaires : 3heures +10' de désinfection + 3heures

Rencontres : Élèves Adultes de Manosque et Digne les bains un samedi par mois avec deux tranches horaires : 3heures +10' de désinfection +3heures.

Formation musicale

- Reprise en juin
- Nombre d'élèves en fonction de la superficie des salles
- Battement de 10 minutes entre les cours pour désinfection
- Port du masque
- Passer d'1h30 d'enseignement à 45 minutes de façon à scinder les élèves en deux groupes. Habituellement, le nombre d'élèves est de 15 par cours en moyenne.